

# Contribution inter-associative à la consultation Programme Montagne – ANCT

Le 15 janvier 2021

## Préambule : diversité et complémentarité de nos associations

Nos associations ont souhaité apporter leur contribution à la consultation lancée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales sur le Programme Montagne. Nos structures ont des regards et des approches différenciés et complémentaires eu égard à la « mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux du changement climatique », sujet sur lequel nous travaillons depuis plusieurs décennies pour certains d'entre nous. Nos réponses à cette consultation sont distinctes ; pour autant, nos réflexions convergent sur des positions que nous avons souhaité rassembler dans cette introduction en nous projetant sur un temps long (échéance 2050).

Nous nous rejoignons sur la conviction qu'il convient de penser nos territoires de montagne comme des espaces à vivre. Une ingénierie publique doit être mise à disposition des territoires faiblement dotés, dans une logique d'égalité et de développement soutenable des territoires.

## Les facteurs qui invitent à repenser le modèle touristique

### Un tourisme qui n'est pas limité à quelques pôles touristiques (stations)

Quelques données d'Atout France sur le tourisme en montagne pour commencer :

1. Les 4 mois d'été concentrent 51% des nuitées des Français à la montagne (et 45% de leurs dépenses) contre seulement 33% entre décembre et avril (et 40% de leurs dépenses), par ailleurs les destinations montagne hors station portent 49% des nuitées générées par les Français l'hiver et 74% de celles générées l'été<sup>1</sup>,
2. L'investissement touristique moyen par an et par habitant s'élève à 244 euros dans les massifs ; il passe à 1 837 euros pour les 5% de communes comprenant des sites de pratiques de sports d'hiver et à plus de 6 217 euros dans les stations les plus développées<sup>2</sup>.

### Le changement climatique et son impact direct

La montagne est souvent associée à l'hiver, or les chiffres d'Atout France viennent indiquer que le tourisme estival est prédominant et se développe sur un périmètre plus large. L'attention s'est focalisée sur l'or blanc et les stations de ski majeures, où se concentrent les investissements.

---

<sup>1</sup> Atout France, Tourisme estival des destinations de montagne, Cahier n°1 : clientèles et potentiels, 2017

<sup>2</sup> Atout France, Panorama du tourisme de la montagne Edition 2012/2013. Cahier n°2 : emploi et retombées économiques

Ce modèle, initié et soutenu par les pouvoirs publics, se retrouve fragilisé par les effets du changement climatique. "De nombreuses stations de ski sont gravement menacées et seules les structures situées en haute altitude (au-dessus de 1 500 mètres en règle générale) pourraient s'avérer capables d'accueillir les sports d'hiver"<sup>3</sup>. La réduction des déplacements internationaux pourrait cependant restreindre la venue de clientèle étrangère.

### **Des espaces naturels riches, mais fragiles**

Ces milieux abritent une biodiversité spécifique et remarquable que nous devons protéger. Ces espaces naturels sont, par ailleurs, un des attraits importants des territoires de montagne. Or ils se trouvent fragilisés simultanément par le changement climatique et par l'artificialisation des milieux. En montagne, les enjeux liés au foncier et à l'eau sont majeurs, et dans ce dernier domaine ils doivent être anticipés via une gestion multi-acteurs.

### **Penser la montagne comme un territoire à vivre et à valoriser**

Pour être en appui à la transition touristique des collectivités locales et des territoires de montagne, nous proposons que le Programme Montagne soutienne aussi des projets de territoires de montagnes à vivre, à habiter, à travailler (artisanat, agriculture, accueil, culture, services à la population, circuits-courts...) qui auront pour conséquence des retombées positives en matière de tourisme (été et hiver). Autant de gages d'attractivité touristique qui viennent répondre aux nouvelles aspirations des clientèles à la recherche d'authenticité en venant en montagne.

Les bilans carbone réalisés par l'ANMSM en 2010 indiquent que la majorité des émissions dues aux stations est issue des transports de personnes vers et dans les stations (57% des émissions de gaz à effet de serre). S'en suivent les émissions des bâtiments liés au tourisme (27%)<sup>4</sup>.

Le tourisme dépend de l'accessibilité de la destination et de la mobilité au sein de celle-ci ; sans mobilité pas de tourisme. Agir sur les mobilités permet à la fois la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres molécules indésirables (atténuation), de développer des formes de tourisme alliant plusieurs modes de transport comme le train, le car, l'itinérance à pied, à vélo (adaptation) et de répondre aux besoins des résidents.

Au-delà de la nécessaire rénovation énergétique de l'immobilier de loisirs, il convient de penser d'autres formes d'usages de ces bâtiments adaptées à une population active encline à s'extraire du milieu urbain et à vivre dans les territoires de montagne.

La montagne constitue un lieu de ressourcement, de découverte de la nature pour tous et de créativité pour les plus jeunes. Il convient d'accentuer la relance des séjours de jeunes à la montagne et la modernisation des infrastructures collectives.

La nécessité de protéger les milieux et la biodiversité et de gérer les ressources de manière durable doit être davantage prise en compte.

---

<sup>3</sup> Convention alpine. Signaux alpins – Edition spéciale n°4. Le Tourisme durable dans les Alpes. Rapport sur l'Etat des Alpes, 2013

<sup>4</sup> Ski France, Association Nationale des Maires des Stations de Montagne, Dossier de presse : « les stations de montagne présentent leur bilan carbone », 2010

## Une ingénierie publique au service de l'égalité des territoires

La Convention alpine, à travers son quatrième rapport sur l'Etat des Alpes, a dressé une typologie complète des sites touristiques et des propositions pour les orienter vers un tourisme durable ; rapport auquel nous renvoyons le lecteur<sup>3</sup>.

Dans la visée d'accélérer l'adaptation des territoires de montagne aux grandes transitions en cours, nous proposons que le Programme Montagne rejoigne aussi un des piliers fondateurs de la Loi Montagne : le soutien aux expériences novatrices. En effet, ces transitions souhaitées ne pourront s'opérer qu'à la condition de réunir tous les acteurs à tous niveaux (habitants, acteurs publics et privés, collectifs comme associations, entreprises). Elles enjoignent donc les pouvoirs publics à penser des dispositifs de soutien favorisant l'émergence de nouveaux modèles dans des logiques décloisonnées et transversales.

Ces dispositifs d'appui s'inscriraient dans une logique de complémentarité de l'existant et de souplesse des processus de sélection. Ils soutiendraient les acteurs privés comme publics à travers des co-financements pour faire levier, des appuis méthodologiques à l'intelligence collective et de l'animation territoriale. Autant d'appuis qui font souvent défaut pour conduire des stratégies et expérimentations territoriales, ou encore pour penser une gouvernance des dispositifs au plus près des territoires. Alors, le Programme Montagne jouerait pleinement son rôle pour faciliter, amplifier des stratégies territoriales soutenables, qui par ailleurs généreraient des retombées positives en matière d'attractivité et de fréquentation touristique.

Dans un souci d'égalité des territoires, cette ingénierie publique viendrait, en priorité, en appui aux territoires faiblement dotés. L'échelle de projet des Espaces valléens promue dans les Alpes semble pertinente mais ne doit pas être exclusive d'autant qu'elle n'est pas adaptée à tous les massifs.

### Premiers signataires

Délégation française de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA France) ; Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne, (FNDSTM) dite 'Ancef' ; France Nature Environnement ; Mountain Wilderness France ; la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS)



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

